

POUR UN PARTENARIAT PLANETAIRE

Position de l'UNICE sur les relations économiques et commerciales entre l'UE et le Japon

Bruxelles, le 7 octobre 1998

Table de matières

Synthèse

1. Introduction
2. Déréglementation au Japon: évaluation et proposition
 - 2.1 Le programme de déréglementation
 - 2.2 Déréglementation et accès aux marchés
3. Ajustement européen: évaluation et propositions
4. Importance du Japon dans le monde
 - 4.1 Présence du Japon dans le monde
 - 4.2 Responsabilité politique mondiale du Japon
5. Conclusion

Annexe: Références et statistiques

Synthèse

- Sur la toile de fond des difficultés économiques du Japon et de la crise financière en Asie, la stimulation de la demande intérieure et la réforme financière sont plus importantes que jamais, car elles sont les instruments qui permettront d'améliorer les performances de l'économie japonaise.
- L'UNICE s'inquiète vivement des nouveaux efforts japonais en matière d'exportations vers l'Union européenne. La dépendance du Japon vis-à-vis des seules exportations pour stimuler la croissance n'est pas une situation durable, ni sur le plan économique, ni sur le plan politique.
- Une économie intérieure croissante, dynamisée par une gestion effective de la demande, des réductions fiscales et une déréglementation, devrait être un facteur majeur contribuant à surmonter les difficultés économiques et politiques croissantes auxquelles sont confrontées les économies de l'Asie-Pacifique.
- Gestion effective de la demande, réductions fiscales permanentes et déréglementation entraîneront:
 - un meilleur accès aux marchés;
 - des investissements plus dynamiques;
 - un choix plus grand pour les consommateurs;
 - des prix moindres;
 - une plus grande efficacité économique;
 - une meilleure croissance économique;
 - une meilleure qualité de vie pour les citoyens japonais.
- L'UNICE partage très largement le point de vue du gouvernement et des entreprises du Japon selon lequel les réformes structurelles, et plus particulièrement la déréglementation, ont (au-delà des nécessités macro-économiques immédiates liées à la résolution du problème de l'endettement) un rôle clé à jouer en soutenant une économie alimentée par la demande. La gestion de la crise et la déréglementation sont donc complémentaires et constituent des éléments essentiels d'un même processus, destiné à revitaliser l'économie intérieure japonaise.
- C'est pourquoi l'UNICE se félicite:
 - du nouveau programme triennal de déréglementation lancé depuis le 1er avril 1998, qui fait écho à un appel de longue date de l'UNICE, et
 - de la mise en place du nouveau comité de déréglementation, qui doit surveiller le processus de déréglementation et comprend un représentant des intérêts des milieux d'affaires européens au Japon.
- L'UNICE attache la plus haute importance à une mise en œuvre effective du nouveau programme de déréglementation. Elle est néanmoins préoccupée de constater que ce programme ne détaille pas certains des engagements et mesures annoncés, tandis que d'autres font l'objet d'un examen plus poussé ou sont reportés.
- L'UNICE se réjouit plus particulièrement des nouveaux principes directeurs devant guider le programme de déréglementation, et notamment la réduction des coûts pour les entreprises par une simplification administrative et un recours plus intensif aux normes internationales. L'UNICE compte que ces principes seront appliqués avec vigueur dans tous les secteurs de l'économie japonaise.
- Pour faire face à une compétitivité japonaise plus vive, résultant de la déréglementation et d'un meilleur accès aux marchés, l'UNICE est également favorable à des mesures européennes visant à faciliter les ajustements des entreprises en vue d'une meilleure compétitivité, y compris par leur adaptation à la monnaie unique européenne.
- L'UNICE souhaite développer une coopération plus étroite avec les institutions européennes et les milieux d'affaires japonais, afin de renforcer et d'approfondir les relations UE-Japon, qui sont d'une importance vitale pour les entreprises européennes comme pour l'économie mondiale.

1. Introduction

L'Union européenne et le Japon sont deux protagonistes politiques, culturels et économiques sur la scène mondiale, qui partagent des valeurs universelles et sont confrontés aux mêmes défis. Le drame de la crise financière en Asie, en 1997-98, et la nécessité de renforcer la coopération financière mondiale appellent à conjuguer tous les efforts afin d'assumer les responsabilités au niveau mondial et d'établir un partenariat planétaire d'ajustement et de relance. Le Japon, premier créancier au monde, détient la clef qui affranchira l'économie du monde des périls de la dépression dans cette tourmente financière.

La "déclaration commune sur les relations entre la Communauté européenne et ses Etats membres et le Japon", signée à La Haye le 18 juillet 1991, a jeté les bases solides d'un partenariat planétaire entre l'Union européenne et le Japon.

Ces derniers mois une grande attention a été portée à l'économie japonaise et à la crise asiatique. De fait, l'économie et le système financier japonais subissent de graves tensions, provoquées par une sérieuse perte de confiance et un recul de la demande intérieure, nés d'une récession induite par la politique en 1997 et de la persistance d'endettements néfastes résultant du 'boom' des prix des actifs à la fin des années 80. Ces problèmes ont été aggravés par la crise financière en Asie. La double nécessité immédiate, d'une part de revitaliser l'économie par une gestion effective de la demande et des réductions fiscales, et d'autre part de s'attaquer aux problèmes du secteur financier, et notamment de l'endettement, est désormais au Japon la priorité politique et économique prépondérante. Cette double nécessité, d'une urgence prioritaire, doit être replacée dans le contexte de l'impératif d'une déréglementation à plus long terme.

A l'occasion du sommet Asie-Europe de Londres (ASEM2), l'UNICE a appelé les gouvernements ASEM à soutenir une mise en œuvre complète et prompte des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, afin notamment de réformer le secteur financier et d'assurer l'indépendance nécessaire des institutions financières. L'UNICE est convaincue qu'en dépit des difficultés économiques et financières actuelles, la région Asie-Pacifique – avec l'implication du Japon dans toute la région – demeure une zone de croissance majeure et une source de partenariats potentiellement fructueux entre les milieux d'affaires asiatiques et européens.

Le présent document:

- donne un aperçu de l'état d'avancement des mesures d'accès aux marchés et de déréglementation au Japon;
- soumet des propositions concrètes à l'égard des mesures requises en matière:
 - de déréglementation japonaise et
 - d'ajustement européen;
- attire l'attention sur le poids du Japon dans le monde.

Ce rapport vise à compléter les informations détaillées offertes par la Commission sur l'internet, d'une part dans sa base de données sur l'accès aux marchés¹, et d'autre part dans ses rapports sur les relations euro-japonaises².

¹ <http://mkaccdb.eu.int/mkdb/secl.pl>

² <http://europa.eu.int/comm/dg01/pol28.htm>

2. Déréglementation au Japon: évaluation et propositions

2.1. Le programme de déréglementation

- L'UNICE accueille favorablement le nouveau programme triennal de déréglementation lancé pour l'exercice fiscal 1998 (1er avril 1998), ainsi que l'engagement pris par le gouvernement japonais de mettre en place un système socio-économique libre et équitable, totalement ouvert au reste du monde et fondé sur les règles de la responsabilité et les principes du marché.
- Le nouveau programme est un pas dans la bonne direction et fait écho à un appel de longue date de l'UNICE. En outre, il a pour aspect positif de contenir un certain nombre de mesures réclamées spécifiquement par les entreprises européennes depuis de nombreuses années, telles que l'ouverture des canaux de distribution, la libéralisation des marchés de capitaux et une rationalisation des procédures administratives.
- Dans le même temps, l'UNICE est préoccupée de constater que certains des engagements et mesures annoncés dans le programme n'y sont pas détaillés, notamment les mesures horizontales destinées à mettre en œuvre la politique de concurrence, tandis que d'autres font l'objet d'un examen plus poussé ou d'un ajournement.
- L'UNICE accueille favorablement les principes réglementaires énoncés dans le programme triennal, et notamment:
 - les réductions de coûts pour les entreprises par la simplification administrative;
 - la dissociation des secteurs public et des entreprises (par ex. par un retour des fonctions d'inspection au secteur des entreprises);
 - le recours plus intensif aux normes internationales.
- L'UNICE compte que ces principes seront strictement appliqués dans l'ensemble des secteurs de l'économie japonaise.
- L'UNICE souscrit à un processus continu de déréglementation et de réformes structurelles trans-sectorielles au Japon, ainsi qu'aux propositions sans équivoque émises par le Keidanren (fédération japonaise des organisations économiques), le Keizai Doyukai (fédération des cadres japonais) et d'autres, en vue de promouvoir et de mettre en œuvre les réformes structurelles requises au Japon, parmi lesquelles:
 - une réforme fiscale en profondeur;
 - l'abolition des réglementations trop lourdes;
 - le transfert au secteur des entreprises des activités pouvant être menées par les entreprises;
 - la facilitation des investissements étrangers au Japon;
 - une plus grande efficacité du capital;
 - la fermeté du gouvernement d'entreprise.

2.2 Déréglementation et accès aux marchés

• *Mécanisme de suivi*

L'UNICE accueille favorablement la mise en place d'un nouveau comité de déréglementation à haut niveau, directement responsable devant le "quartier général de promotion de la réforme administrative" présidé par le Premier ministre japonais. Ce comité a pour mission:

- de suivre la mise en œuvre des quelque 620 éléments du nouveau programme de déréglementation;
- de soumettre de nouvelles propositions, horizontales et verticales, de déréglementation.

L'UNICE se félicite de constater que le nouveau comité de déréglementation comprend un représentant des milieux d'affaires européens au Japon, mais insiste pour que les divers ministères compétents, au moment d'envisager des modifications réglementaires, tiennent pleinement compte des avis et expériences des entreprises européennes au Japon.

L'UNICE est convaincue que le développement de la coopération et le renforcement du dialogue bilatéral entre entreprises serviront utilement la recherche de solutions au problème des excédents japonais en matière d'échanges et d'investissement.

Les résultats concrets seront d'autant meilleurs que des mécanismes de suivi structurés seront mis en place, avec la participation directe de représentants des entreprises européennes et japonaises, et notamment l'implication des milieux d'affaires des deux régions dans le dialogue UE-Japon pour la déréglementation.

La base de données sur l'accès aux marchés de la Commission européenne, ainsi que d'autres bases de données, peuvent contribuer à l'évaluation.

⇒ L'UNICE est d'avis qu'il est clairement nécessaire d'instituer un dispositif efficace de suiti constant et autre évaluation qualitative et quantitative des résultats obtenus dans la mise en œuvre du nouveau programme de déréglementation, ainsi que des aspects économiques de la déclaration commune de 1991, en étroite collaboration avec les milieux d'affaires européens.

- *Investissement direct*

Il a été établi que, bien souvent, il existe une corrélation directe entre les montants investis dans le secteur commercial et financier d'un pays étranger et la pénétration des produits et services étrangers dans ce pays. Les mesures des chiffres d'affaires, tant en Europe qu'au Japon, montrent que l'accès des étrangers et la croissance réelle sont bien supérieurs à ce qu'indiquent les seuls chiffres d'IED. Cependant, l'IED reste un indicateur majeur pour évaluer les rappports investissements-échanges, et l'IED européen au Japon est d'un pourcentage très faible, nettement en dessous des investissements japonais en Europe.

Pour réduire encore de manière significative le double déséquilibre investissements-échanges, il est donc indispensable que le marché japonais s'ouvre davantage aux investissements étrangers.

- ✧ Libéralisation des marchés financiers

L'UNICE accueille favorablement les propositions "big bang" de déréglementation du secteur financier. Ces mesures étendront les sources de financement accessibles aux entreprises étrangères établies au Japon, et donc réduiront l'un des handicaps dont elles souffrent actuellement.

⇒ L'UNICE appelle à de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de la déréglementation "big bang" des marchés financiers et dans la suppression des autres entraves aux investissements en portefeuille européens.

L'agence de surveillance financière (Financial Supervisory Agency/FSA) a instauré de nouvelles modalités de surveillance. Il manque cependant un dialogue de fond entre les autorités et le secteur des services financiers, ce qui pourrait entraver la bonne mise en place du cadre envisagé.

⇒ L'UNICE souligne la nécessité de définir dans le détail les responsabilités de l'agence de surveillance financière. De même en matière de valeurs mobilières, il importe de fixer des limites à la responsabilité à l'égard du fonds de protection des investisseurs.

✧ Fusions et acquisitions

L'UNICE se réjouit de la décision du gouvernement japonais de faciliter les prises de contrôle (fusions et acquisitions) d'entreprises japonaises par des sociétés étrangères en vue de rendre l'économie plus productive et de contribuer à surmonter la récession.

Bien que les restrictions sur les prises de participation étrangères aient été formellement assouplies et que ce domaine montre depuis peu des signes de croissance (télécommunications, banques, valeurs mobilières), les investisseurs étrangers restent frustrés dans leurs efforts pour acquérir des affaires qui marchent au Japon au travers de fusions et d'acquisitions.

Le point principal est que la culture d'entreprise japonaise n'encourage pas fusions et acquisitions, même pour les entreprises japonaises. Cette attitude ne changera pas aisément, mais cette évolution doit être nourrie et encouragée par les pouvoirs publics.

Dans certains cas, ceci est dû au "système des actionnaires stables", qui détiennent une majorité des parts dont ils ne veulent se défaire à aucun prix, à moins de souhaiter rompre leurs relations commerciales. Dans d'autres cas, cependant, les investisseurs étrangers sont confrontés à des tactiques peu utiles, pratiquées par les agences du

Les mécanismes permettant au public de soumettre des observations sont en cours d'amélioration, et l'opinion des entreprises étrangères est recherchée plus activement avant l'adoption de toute modification réglementaire. Cependant, les délais sont souvent trop brefs. Par exemple, les organes législatifs devraient présenter leurs recommandations au public en laissant au moins deux semaines pour commentaires et débat public. Un projet de synthèse devrait être préparé rapidement, en anglais, afin d'inciter les étrangers à formuler également des observations et de mieux apprécier la nature planétaire des affaires – sur lesquelles les réglementations et politiques nationales ont des répercussions.

⇒ L'UNICE accueille favorablement les efforts visant à améliorer la transparence par la divulgation d'informations et à permettre aux entreprises et autres milieux de soumettre en temps opportun des observations sur l'objectif et le contenu des politiques administratives et autres politiques majeures avant leur adoption. La mise en œuvre de ces procédures devrait être suivie de très près.

- *Marchés publics*

La libéralisation des marchés publics japonais est encore largement insuffisante. Les délais fixés dans les appels d'offres sont trop brefs pour permettre aux entreprises étrangères d'élaborer des soumissions convaincantes. L'UNICE se félicite par conséquent de l'inclusion, dans le programme de déréglementation, de mesures liées aux marchés publics.

⇒ L'UNICE attend des propositions concrètes qui amélioreront effectivement l'accès aux marchés publics.

- *Pratiques de distribution*

En dépit des changements apportés au système de distribution japonais, les entreprises étrangères rencontrent encore des difficultés à distribuer leurs produits ou services au Japon par les canaux existants. Elles sont souvent contraintes de créer leurs propres réseaux de distribution, ce qui est économiquement inefficace pour nombre de produits et services de consommation journalière.

Ces entreprises attribuent leurs difficultés à la forte dépendance "Keiretsu" des distributeurs japonais vis-à-vis des fabricants japonais dont ils écoulent les produits. Plus de transparence et d'ouverture dans ce domaine faciliterait la pénétration des produits et services étrangers sur le marché japonais et améliorerait le système de distribution dans l'intérêt des consommateurs.

⇒ L'UNICE propose par conséquent d'attacher une attention particulière aux pratiques de distribution japonaises, dans le prolongement des expériences concrètes des entreprises prises en compte dans le cadre du dialogue "distribution" lancé par la Commission. Chaque secteur doit être examiné dans le détail en vue de proposer des mesures adaptées à chacun.

- *Normes et certification*

La complexité et le manque de transparence des législations japonaises relatives aux normes et certificats demeurent des obstacles à l'accès aux marchés, malgré certaines améliorations. C'est pourquoi l'UNICE accueille favorablement l'engagement, pris dans le cadre du nouveau programme triennal de déréglementation, d'examiner les normes et spécifications, ainsi que les systèmes d'inspection et de certification, afin de parvenir à une conformité accrue avec les normes internationales en promouvant une acceptation des données de référence étrangères et l'adoption d'accords de reconnaissance mutuelle.

Le Japon a récemment signé l'accord des Nations unies/CEE de 1958³, ce qui est un exemple important de pas dans la bonne direction, à savoir une orientation internationale plus forte des normes japonaises.

Le Japon et l'Union européenne ont désormais conclu un accord de base sur la reconnaissance mutuelle des résultats des tests en vue de l'acceptation des normes dans les domaines des équipements de télécommunication, produits pharmaceutiques, électronique et substances chimiques. Le Japon devrait toutefois établir un calendrier de révision de ses législations, afin de permettre la reconnaissance des organismes de test désignés par les étrangers.

⇒ L'UNICE suggère de simplifier et clarifier les procédures de certification à suivre, y compris en matière d'homologation, et d'indiquer des délais maxima pour l'accomplissement de ces procédures. Dans les domaines couverts par un accord sur les normes, le rythme de mise en œuvre devrait être accéléré et des objectifs plus ambitieux fixés.

3. Ajustement européen: évaluation et propositions

- Renforcer la compétitivité des entreprises européennes

La réduction du déficit commercial de l'Union vis-à-vis du Japon ne dépend pas uniquement d'un accès aux marchés et d'une déréglementation au Japon. Elle est également tributaire de la compétitivité des entreprises européennes sur les marchés mondiaux.

Aussi est-il essentiel de mettre en place un environnement économique propice au développement des activités des entreprises, en réunissant les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de l'Union, et notamment en facilitant les ajustements aux mutations structurelles.

Les restructurations sont un processus nécessaire et continu. La mondialisation signifie que les économies et les sociétés, ainsi que leurs cadres réglementaires et politiques, doivent être constamment prêts et aptes à s'adapter à l'évolution des conditions et aux nouveaux impératifs.

De l'avis de l'UNICE, la suppression de toutes les frontières internes à l'achèvement du marché unique européen et l'adoption de la monnaie unique, l'euro, en janvier 1999 placeront les entreprises européennes dans un environnement proche de celui au sein duquel opèrent leurs concurrents japonais et nord-américains.

⇒ Dans son rapport sur "L'étalonnage de la compétitivité européenne: de l'analyse à l'action" (février 1998), l'UNICE soumet une série de recommandations d'actions:

- pour améliorer l'environnement des entreprises européennes;
- pour rationaliser le secteur public et le rendre plus performant;
- pour alléger la charge imposée aux entreprises;
- pour réformer les marchés du travail.

Ces recommandations devraient être pleinement mises en œuvre pour améliorer la compétitivité des entreprises européennes.

³ "Accord du 20 mars 1958 concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur", conclu sous l'égide de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe. Le parlement japonais a approuvé, en date du 20 mars 1998, la signature par le Japon de cet accord, qui entrera en vigueur dans ce pays en novembre 1998.

- Appuyer l'innovation au sein de l'Union européenne

En dépit de la crise économique et financière que vit actuellement le Japon, l'industrie japonaise reste prépondérante dans un certain nombre de secteurs technologiques stratégiques (par ex. microprocesseurs, superordinateurs, robotique, électronique militaire, etc.). En raison de la persistance des risques de dépendance économique, il est nécessaire d'intensifier les activités européennes de recherche et développement en matière de technologies de pointe.

Afin d'assurer une meilleure diffusion des technologies de pointe dans la base productive européenne, il est souhaitable de favoriser l'approfondissement des contacts entre secteurs fournisseurs et utilisateurs au niveau communautaire.

Il est crucial que la politique de recherche réponde à la nécessité d'intégrer les résultats de la recherche dans des produits et procédés industriels le plus rapidement possible. Les entreprises européennes devraient tirer parti des inventions japonaises de la même façon que les entreprises japonaises exploitent les innovations technologiques européennes.

⇒ En vue d'encourager les transferts de technologies et une concurrence plus ouverte entre l'Europe et le Japon, l'UNICE suggère de renforcer le rôle du centre euro-japonais de coopération industrielle pour lui permettre d'estimer les résultats obtenus par les chercheurs japonais et attirer l'attention des entreprises européennes sur les avancées réalisées.

- Faciliter l'accès aux nouvelles opportunités de marché

En dépit de l'actuelle conjoncture difficile où il se trouve, le Japon n'a rien perdu de son potentiel à surmonter ces problèmes. L'économie japonaise, et plus particulièrement son système financier, souffrent temporairement de fortes pressions en faveur d'un changement, mais ses fondements sont solides.

A court terme, le Japon sera un marché difficile pour les produits européens, non seulement en raison d'une demande faible, mais surtout du fait de nouvelles parités entre devises. A moyen terme, cependant, des opportunités de marché totalement nouvelles surgiront grâce à la déréglementation qui fera du marché intérieur japonais le marché-test par excellence des produits et services européens compétitifs. Les entreprises européennes voient déjà la possibilité de pénétrer des domaines et structures jusqu'ici réglementés et de gagner de nouveaux marchés.

Les entreprises européennes devraient se concentrer sur les possibilités ouvertes par la déréglementation au Japon et le démantèlement des structures fermées japonaises, surtout dans les chaînes d'approvisionnement et de distribution. Elles devraient exploiter leur avantage comparatif dans les secteurs qui seront des marchés en croissance au Japon dans l'avenir prévisible (les "nouveaux" marchés comme les technologies de l'environnement, les télécommunications, les technologies de transport et la logistique, les techniques médicales, etc.).

Les programmes européens de promotion des exportations, tels qu'adoptés par la Commission, devraient être développés en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux et les associations professionnelles. Une intensification et une diffusion plus large des activités d'information, par exemple du centre euro-japonais de coopération industrielle, ainsi que la publication de documents comme le guide de l'exportateur et l'étude menée sur l'image des produits européens au Japon, seront également utiles aux sociétés européennes exportant vers le Japon.

⇒ Par conséquent, l'UNICE soutient les initiatives de la Commission européenne visant à améliorer la complémentarité entre les activités européennes de promotion (informations sur les marchés, programme “porte vers le Japon” et promotion des exportations, par ex. “Exprom”, etc.) et celles des Etats membres.

- Améliorer la compréhension mutuelle

Des leçons de dialogue et de coordination accrue pourraient être tirées des initiatives économiques trans-culturelles prises au niveau national, qui visent à encourager les petites, moyennes et grandes entreprises européennes à inclure le Japon dans leurs stratégies de base.

En l'absence d'une meilleure compréhension du marché et de la culture japonais, les entreprises européennes éprouveront des difficultés à tirer pleinement parti des avantages obtenus en termes d'accès aux marchés. Le programme de formation des cadres, mis en place par la Commission européenne, contribue à la réalisation de cet objectif. Il est toutefois insuffisant par rapport aux besoins, et son coût élevé en limite le développement.

Les frais de séjour au Japon seraient réduits si les stagiaires possédaient, avant de quitter l'Europe, une connaissance de base suffisante de la langue et de la culture japonaises. Les Etats membres devraient intensifier leurs efforts pour coordonner plus étroitement leurs programmes nationaux d'études japonaises modernes et d'échanges de jeunes.

Les programmes de formation des ressources humaines et les programmes de formation en entreprise “Vulcanus” du centre euro-japonais de coopération industrielle sont bénéfiques et pourraient être étendus, avec des avantages qui en découleront pour l'industrie européenne.

L'UNICE se prononce en faveur d'un approfondissement du dialogue entre les organisations d'entreprises de l'Europe et du Japon au niveau horizontal et sectoriel. Ces contacts et entretiens directs génèrent en effet des synergies et peuvent s'avérer utiles en offrant des conseils et une assistance dans la résolution des problèmes politiques. C'est pourquoi l'UNICE est favorable à une nouvelle amélioration et à la coopération entre les initiatives de milieux d'affaires européens et japonais sur les questions multilatérales ou bilatérales d'intérêt commun.

La table ronde des industriels de l'Union et du Japon et le forum des milieux d'affaires euro-japonais contribuent utilement à améliorer et approfondir la compréhension mutuelle et la sensibilisation culturelle croisée entre les entreprises européennes et japonaises. Leurs activités devraient être plus transparentes, et leurs rapports plus largement diffusés aux milieux d'affaires et groupes industriels des Etats membres de l'Union.

⇒ L'UNICE souligne la nécessité de développer les programmes d'éducation et de formation, notamment au niveau scolaire, afin de familiariser le grand public à la culture et aux pratiques japonaises et de former des spécialistes en gestion, production et méthodes commerciales japonaises.

⇒ L'UNICE rappelle ses suggestions en vue d'améliorer le programme de formation des cadres, et notamment son rapport coût-efficacité et sa flexibilité.

⇒ L'UNICE est favorable à une coopération approfondie entre les initiatives des milieux d'affaires de l'UE et du Japon sur les questions multilatérales et bilatérales.

4. Importance du Japon dans le monde

4.1. Présence du Japon dans le monde

- *Transplants manufacturiers*

L'économie japonaise ne se limite pas au seul Japon. En effet, le Japon est un "acteur mondial" qui détient une part substantielle du PIB et de la production économique de marchés mondiaux en croissance. Grâce à ses réseaux de fabrication à l'étranger et des réseaux de services par satellites, le Japon est fortement ancré dans le tissu commercial de nombreuses économies nationales, et pas seulement en Asie du sud-est.

La fabrication dans l'Union et les importations en provenance de transplants japonais établis dans d'autres marchés tiers (par ex. l'Inde, la Malaisie et l'Australie pour les automobiles, les dispositifs électroniques, les semi-conducteurs et d'autres composants) remplacent et/ou complètent progressivement les importations directes en provenance du Japon.

Un taux de change du yen plus bas favorisera les exportations de produits et services de consommation vers les marchés d'Europe, d'Amérique latine et des Etats-Unis, ce qui pourrait alimenter les pressions protectionnistes et, par là, raviver les conflits commerciaux avec les Etats-Unis et l'Union européenne.

⇒ L'UNICE se prononce en faveur du maintien de la politique de portes ouvertes pour les échanges et investissements japonais dans l'Union. Il convient de lutter contre les nouvelles tendances protectionnistes à l'égard des importations japonaises dans l'UE en provenance du Japon ou de pays tiers.

⇒ L'UNICE souligne toutefois la nécessité:

- d'une intégration plus poussée encore de l'économie globale japonaise dans le tissu industriel local, par un recours plus fréquent aux fournisseurs et sous-traitants locaux;
- d'une poursuite de la résolution du Japon d'améliorer l'accès aux marchés grâce à une croissance intérieure stimulée par la mise en œuvre du programme de déréglementation et des réformes financières.

- *Incitations à l'investissement dans l'Union*

Au sein de l'Union européenne, le Royaume-Uni est devenu le lieu privilégié des investissements japonais (notamment pour des raisons de coûts avantageux, d'incitations à l'investissement, de langue et autres avantages de communication). L'Espagne et certains autres Etats membres attirent également de plus en plus d'investissements japonais directs, en raison de conditions favorables tant économiques que financières.

⇒ Pour éviter que la politique induise un déséquilibre dans les investissements japonais dans l'Union européenne, l'UNICE demande que soient réunies des conditions concurrentielles équitables dans tout le marché unique, notamment par la suppression des incitations discriminatoires à l'investissement, de nature fiscale et autre.

4.2. Responsabilité politique mondiale du Japon

- *Approches multilatérale et bilatérale*

En phase avec leur poids planétaire, les entreprises japonaises considèrent qu'en matière de commerce mondial et de négociations planétaires, l'approche la plus appropriée est

multilatérale. Les milieux d'affaires japonais attendent d'ailleurs beaucoup de l'OMC en tant qu'acteur central dans les activités économiques mondiales.

L'UNICE accueille favorablement les propositions du Keidanren, la fédération japonaise des associations économiques, visant à renforcer l'OMC, à développer encore le système d'échanges international fondé sur des disciplines et, plus particulièrement, à approfondir les liens entre l'OMC et le secteur privé⁴.

⇒ L'UNICE est prête à poursuivre le dialogue avec ses homologues japonais sur le commerce international, en vue de contribuer à réunir le consensus nécessaire au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales en l'an 2000.

Toutefois, l'UNICE est convaincue qu'à côté des négociations multilatérales, des dialogues bilatéraux (tels le dialogue entre l'UE et le Japon et le processus régional ASEM) sont utiles à la recherche de solutions, pour autant qu'ils se placent dans le contexte élargi du respect des principes fixés par le cadre multilatéral de l'OMC.

Il serait souhaitable que l'Union européenne renforce son partenariat avec le Japon au sein de l'OCDE et d'autres enceintes multilatérales, et encourage le Japon à jouer un rôle toujours plus actif dans les organisations internationales. Le Japon est désireux d'aller de l'avant en ce sens et devrait être soutenu lorsqu'il fait preuve d'une responsabilité à l'égard du monde correspondant à sa puissance économique mondiale.

⇒ L'UNICE est favorable à l'extension du dialogue entre l'UE et le Japon sur les politiques macro-économiques au sein des G7/G8, OMC, OCDE et autres enceintes internationales. Elle insiste sur le lien entre les politiques macro- et micro-économiques d'une part, et la persistance d'excédents commerciaux et d'investissements japonais d'autre part.

- *Partenariat planétaire UE-Japon*

Le Japon et l'Union européenne renforcent activement leurs liens par un grand nombre de projets de coopération d'une importance planétaire. La déclaration commune de 1991 prévoit expressément la poursuite de projets communs dans les domaines de la coopération industrielle, y compris les technologies avancées, l'énergie, l'emploi, les affaires sociales, la politique d'aide, l'environnement et la politique de concurrence.

De l'avis de l'UNICE, la transformation des économies d'Europe centrale et orientale et leur acceptation des règles et réglementations de l'UE non seulement intensifieront les échanges avec ces pays, mais également créeront de nouvelles possibilités de coopération entre les entreprises japonaises et européennes. Il en va de même des efforts de restructuration des pays du sud-est asiatique.

⇒ L'UNICE souscrit à la coopération entre entreprises japonaises et européennes dans les pays tiers (par ex. en Asie du sud-est et en Europe orientale), en vue de favoriser un partenariat planétaire entre les milieux d'affaires de l'Union et du Japon.

⁴ Keidanren, "Towards a Stronger WTO", 17 mars 1998

5. Conclusion

Les dernières années ont été marquées par l'évolution dramatique des affaires économiques mondiales et des relations bilatérales entre l'Union européenne et le Japon. De sérieuses réformes (restructuration du secteur financier et incitations fiscales) restent de mise, pour gérer la crise d'aujourd'hui, revitaliser l'économie japonaise et, plus particulièrement, rendre la santé au système financier japonais. Les réformes bancaires annoncées par le gouvernement japonais le 2 juillet 1998 devraient donc être résolument mises en œuvre pour contribuer à la reprise économique.

Un processus continu de déréglementation et d'amélioration de l'accès aux marchés est impératif au Japon pour abaisser l'excédent structurel qui caractérise le déséquilibre bilatéral échanges-investissements entre l'Union européenne et le Japon, et pour promouvoir l'établissement d'un partenariat planétaire entre l'Europe et le Japon.

Les entreprises européennes doivent également trouver le moyen de faire face à la nouvelle compétitivité accrue du Japon, que l'on peut s'attendre à voir s'intensifier du fait de l'adaptation du Japon à la crise économique et financière en Asie.

L'UNICE espère que sera renforcé le dialogue politique, économique et culturel entre l'Europe et le Japon. Les milieux d'affaires européens et japonais peuvent jouer un rôle important dans ce processus: grâce à leur expérience et à leur savoir-faire, les entreprises peuvent contribuer aux réformes réglementaires, tant au sein de l'Union européenne qu'au Japon, au bénéfice du partenariat euro-japonais.

L'UNICE continuera à soutenir fermement le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et le Japon en vue d'édifier un partenariat plus large, englobant un vaste éventail de questions d'importance planétaire (telles que la coopération industrielle, les questions sociales ou l'environnement) qui intéressent les deux parties et sont profitables pour les échanges commerciaux. Pour parvenir à cet objectif d'une importance vitale pour les entreprises européennes et l'économie mondiale dans son ensemble, l'UNICE compte sur l'approfondissement des liens avec les institutions européennes et les entreprises japonaises.

Annexe

Références et statistiques⁵

1. Flux commerciaux du Japon

Le volume du commerce japonais avec l'Union européenne a légèrement augmenté, de JPY 11.890 milliards en 1992 à JPY 12.200 milliards en 1996, bien que la part des échanges dans le total des recettes japonaises d'exportation (soit JPY 82.720 milliards en 1996) soit passée de 16,4 % à 14,8 % au cours de la même période. Cette évolution peut être imputée essentiellement à la croissance considérable des exportations européennes vers le Japon (JPY 5.360 milliards en 1996, soit 35 % de plus qu'en 1992). Dans le même temps, les exportations japonaises vers l'Union européenne ont reculé jusqu'à JPY 6.850 milliards en 1996, soit une baisse de 13,6 % par rapport à 1992.

Affecté cependant par la crise financière en Asie, ce solide excédent de l'Union dans le commerce mondial total s'est transformé, pour le premier trimestre 1998, en un déficit global de ECU 2,7 milliards. Selon Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes, les effets de la crise se discernent dans une baisse des exportations vers le Japon de 11 % au premier trimestre 1998, tandis que les importations en provenance du Japon montraient une forte croissance de 20 %.

Commerce de l'UE avec le Japon pour la période janvier - juin 1998:

Exportations UE(15) vers Japon			Importations UE(15) du Japon			Balance commerciale	
1998	1997	variation	1998	1997	variation	1998	1997
15.6	18.3	- 14.8 %	32.3	28.6	12.9%	- 16.7	- 10,3

source: eurostat

(en milliards d'ECU)

Etant donné la croissance massive des exportations vers l'Union européenne et les Etats-Unis, sans parler de la considérable capacité de production édifiée par les transplants japonais sur ces marchés, l'excédent commercial japonais a explosé, enregistrant sur l'exercice fiscal 1997-1998 (du 1er avril au 31 mars) une augmentation de 80 %, pour atteindre JPY 11.400 milliards.

En dépit du freinage engendré par la crise économique et financière en Asie, les exportations japonaises ont atteint pour la même période un nouveau record de JPY 51.400 milliards (soit une augmentation de 11,7 %), tandis que les importations stagnaient au niveau de l'année précédente, juste en dessous de JPY 40.000 milliards (croissance de 0,8 %).

Au cours du dernier exercice fiscal, les exportateurs japonais ont bénéficié d'une nouvelle et nette dépréciation de la monnaie japonaise de près de 9 %, soit une moyenne de JPY 122.50 par rapport au dollar, et d'une expansion économique soutenue aux Etats-Unis et en Europe. Ceci a permis aux exportations d'augmenter, vers les Etats-Unis de 14,8 % jusqu'à JPY 14.500 milliards, et vers l'Union européenne de 18,9 % jusqu'à JPY 8.300 milliards. Etant donné que les importations en provenance des Etats-Unis n'ont augmenté que légèrement et celles en provenance de l'Union européenne ont montré un recul sensible, l'excédent commercial du Japon avec les Etats-Unis a gonflé de 44 % pour atteindre JPY 5.400 milliards, tandis que le chiffre avec l'Union européenne était de presque JPY 3.000 milliards, soit une augmentation de plus de 100 % par rapport à l'exercice précédent.

⁵ Sources: Eurostat, Wall Street Journal, Financial Times

Outre cette relance des exportations japonaises (résultant du taux de change du yen en 1997-1998, avec une nouvelle baisse du yen par rapport au dollar jusqu'à environ JPY 145 en juillet/août 1998, et encore JPY 133 en septembre), les biens et services ont été produits, ces dernières années, soit directement dans l'Union européenne, soit sur des marchés tiers, sur la base d'investissements directs japonais. Ces sites de production japonais dans des pays tiers, ces "transplants", doivent être pris en compte pour évaluer les traditionnelles statistiques bilatérales UE-Japon et autres données commerciales, ainsi que pour obtenir une image complète des flux commerciaux japonais dans l'économie mondiale.

L'offensive des exportations japonaises vers l'Union européenne s'est concentrée sur les automobiles (1,1 millions de véhicules, soit une augmentation de 35 %), les ordinateurs (24,9 millions d'unités, soit une augmentation de 23 %), les téléviseurs et magnétoscopes (4,9 millions d'unité, + 28 %), d'autres produits mécaniques, électriques et électroniques et les produits chimiques (+ 11 %), les métaux et produits métalliques (+ 38 %).

A l'opposé, avec JPY 5.300 milliards, les importations japonaises (y compris les réimportations) en provenance des Etats membres de l'Union européenne ont baissé de 4,2 % par rapport à l'année précédente, essentiellement en raison du recul marqué des exportations d'automobiles européennes vers le Japon (248.000 véhicules, soit une diminution de 17 %).

Le total des exportations européennes de machines vers le Japon a diminué d'un peu moins de 8 % pour atteindre JPY 2.100 milliards. Dans le même temps, les exportations de textiles ont chuté de près de 15 % à JPY 356.000 milliards, et celles de produits pharmaceutiques de juste moins que 7 % à JPY 292.000 milliards. En revanche, les industries alimentaire et électronique européennes ont réussi à engranger un net accroissement de leurs exportations vers le Japon.

Tout compris, les relations commerciales entre l'Union européenne et le Japon se sont approfondies de manière significative ces dernières années. L'excédent commercial du Japon avec l'Union européenne a chuté de plus de 50 % entre 1993 et 1996. Le ratio entre les exportations de l'UE vers le Japon (y compris les réimportations japonaises) et les importations de l'UE en provenance du Japon a lui aussi augmenté, de 50 % en 1992 à 78 % en 1996 – malgré quoi, la tendance perceptible à la baisse de la balance des paiements japonaise s'est inversée radicalement en 1997.

2. Investissement étranger

Avec un volume total de JPY 770,7 milliards pour 1.304 opérations individuelles, les investissements directs des entreprises étrangères au Japon ont augmenté de 108,5 % pour l'exercice fiscal 1996 par rapport à l'exercice 1995. Les investissements directs japonais à l'étranger ont atteint pour la même période une valeur de JPY 5.410 milliards, soit une croissance de 9,1 %. En dépit de cette tendance au déclin, le rapport des entrées aux sorties d'investissements directs est encore de 1:7 (il était en 1995 de 1:13).

Cette intensification des investissements étrangers au Japon peut s'expliquer à la fois par la plus grande faiblesse du yen vis-à-vis du dollar (16 % de moins entre 1995 et 1996) et par un petit nombre de gros investissements individuels. Si les entreprises américaines sont la source d'une majeure partie de l'IED (JPY 244,5 milliards en 1996, soit une augmentation par rapport à l'année précédente de 36,9 %), l'augmentation de la valeur des investissements directs européens (72,8 % en 1996 par rapport à l'année précédente, pour atteindre JPY 220,2 milliards) est également significative. Par contre, le nombre d'opérations d'investissement des entreprises européennes n'a augmenté que modérément (353 en 1996 contre 330 en 1995).

En termes de volume d'investissement, les entreprises néerlandaises sont celles qui consentent le plus d'IED au Japon (JPY 80,4 milliards), suivies des entreprises allemandes (JPY 47,7 milliards) et britanniques (JPY 40,5 milliards). La part de l'IED consenti par l'UE s'est réduite dans son ensemble, de 34,5 % à 28,6 % pour l'exercice fiscal 1996.

Pour cette même période, le pays attirant le plus d'investissements directs japonais était encore le Royaume-Uni, avec JPY 387,3 milliards, soit plus de trois fois le montant investi aux Pays-Bas, qui viennent en seconde position (JPY 123,8 milliards). Avec JPY 64,3 milliards, l'Allemagne a attiré 21,3 % de capitaux de plus que l'année précédente, tandis que le nombre d'opérations d'investissement se divisait pratiquement par moitié, de 59 à 30. La France, qui avait attiré pour JPY 156,1 milliards l'année précédente, est tombée de la deuxième à la quatrième place en 1996, avec JPY 56,6 milliards.

Pour l'exercice fiscal 1996, 60,4 % de l'IED japonais en Europe étaient axés sur l'industrie non manufacturière, et plus particulièrement le secteur financier et des services (JPY 192 milliards) et le commerce (JPY 179 milliards). Dans l'industrie manufacturière, c'est l'électronique qui a dominé (JPY 87,3 milliards), devant les transports (JPY 73,2 milliards) et l'industrie chimique (JPY 55 milliards).
